

M A I R I E
DE CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE

C O N S E I L M U N I C I P A L

SESSION ORDINAIRE

COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2016

Présidence de Monsieur Maurice JARRY, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs BRISSAUD, SUREAU, LAMISSE, LEBRUN, CONGNARD **Adjoints** et Mesdames et Messieurs GAGNIER, BOUTIN, BOZDEMIR, LEMAIRE, CRÉPEL, CRASNIER, ESNALUT, DRIANCOURT, TEMPLÉ, PERTUISEL et BILLIET **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame DERSOIR Christine

PROCURATION : Madame DERSOIR à Madame BOZDEMIR pour voter en son nom.

ABSENTS NON EXCUSÉS : Madame PIEAU et messieurs NACHURY, PENARD et PEREYROL

SECRÉTAIRE : Madame LEMAIRE

1 - APPROBATION COMPTE RENDU SÉANCE DU 22 MARS 2016

Monsieur DRIANCOURT indique que la discussion qui s'est tenue lors du dernier conseil concernant les travaux rue de CHERRÉ n'a pas été reprise dans le compte rendu. Par ailleurs, monsieur DRIANCOURT indique qu'il serait nécessaire de prévoir une réunion avec les habitants de cette rue destinée à les informer des travaux prévus.

2 - VALIDATION TARIFS ET DATES D'OUVERTURE CAMPING SAISON 2016

Monsieur BRISSAUD rappelle aux membres du Conseil Municipal le contexte actuel du camping. Une rencontre a eu lieu avec un repreneur éventuel pour l'année prochaine et un partenariat doit s'instaurer cette année avec ce repreneur potentiel destiné à animer le camping cette année. Les dates d'ouverture du 1er mai 2016 et de fermeture au 30 septembre 2016 ont été adoptées à l'unanimité ainsi que les tarifs exposés lors de la précédente réunion du Conseil.

3 - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget général et du budget annexe assainissement présenté par Monsieur le Maire comme indiqué ci-dessous :

BUDGET GÉNÉRAL

Dépenses de fonctionnement	⇒	1 793 861.31 €
Recettes de fonctionnement	⇒	2 575 779.44 €
Excédent	⇒	+ 781 918.13 €
Dépenses d'investissement	⇒	701 221.64 €
Recettes d'investissement	⇒	524 275.91 €
Déficit	⇒	- 176 945.73 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Dépenses d'exploitation	⇒	181 853.06 €
Recettes d'exploitation	⇒	382 747.35 €
Excédent	⇒	+ 200 894.29 €
Dépenses d'investissement	⇒	390 408.70 €
Recettes d'investissement	⇒	587 032.48 €
Excédent	⇒	+ 196 623.78 €

4 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Après avoir pris connaissance des documents établis par le Receveur de la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide les comptes de gestion du budget général et du budget annexe assainissement 2015.

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les comptes de gestion.

5 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'affecter en réserve d'investissement, au compte 1068 la somme de 176 945.73 € et reporte au compte 002 la somme de 604 972.40 € concernant le budget général de la commune,

- décide de reporter en section de fonctionnement la somme de 200 894.20 €(002) et de reporter en section d'investissement le résultat d'investissement de 196 623.78 € (001) concernant le budget annexe assainissement.

6 - APPROBATION BUDGETS PRIMITIFS 2016 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- adopte à l'unanimité le budget principal 2016 dont les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à 2 802 733,00 € et celles de la section d'investissement à 1 272 023,00 €;

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour utiliser les sommes inscrites en dépenses imprévues et procéder au virement, au profit du compte par nature sur lequel sera imputable la dépense imprévue.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- adopte à l'unanimité le budget d'assainissement dont les dépenses et les recettes de la section d'exploitation s'équilibrent à 428 593,00 € et celles de la section d'investissement à 1 010 310,00 €;

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour utiliser les sommes inscrites en dépenses imprévues et procéder au virement, au profit du compte par nature sur lequel sera imputable la dépense imprévue.

7 - FIXATION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX 2016

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire décide de fixer les taux d'imposition pour 2016 comme suit :

	Anciens taux	Nouveaux taux
Taxe d'Habitation	17, 10	17,10
Foncier Bâti	21,50	21,50
Foncier Non Bâti	41, 03	41,03

8 - SOLLICITATION DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE : ACQUISITION DE MATÉRIEL NUMÉRIQUE POUR L'ÉCOLE MARCEL PAGNOL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité adopte cette proposition et autorise monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette décision.

9 - AVIS SUR LE PROJET DE PÉRIMÈTRE DE LA FUTURE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 12 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention décide :

- de voter favorablement au projet de périmètre proposé par Madame La Préfète ;
- de désigner le siège social au 2 rue du Courgeon 49220 Le Lion d'Angers ;
- d'exercer les compétences obligatoires telles que prévues à l'article L5214-16 du CGCT.

10 - AVIS SUR LE NOM DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ISSUE DE LA FUSION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 1 abstention décide d'adopter le nom de la future communauté de communes "Communautés de Communes des Vallées du Haut-Anjou".

11 - ÉLECTION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu la candidature de Monsieur Jean-Louis CRASNIER, décide à l'unanimité d'élire Monsieur Jean-Louis CRASNIER comme représentant de la commune au sein de la Communauté de Communes du Haut Anjou en remplacement de Monsieur Jean-Claude DUCHEMIN.

12 - OPTION INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DU P.L.U.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'affermir cette option afin que cette étude puisse être réalisée dans les meilleurs délais, en parallèle des réflexions de la commission PLU sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable pour un montant de 2 500 €HT.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

13 - MISE EN PLACE D'UNE ASTREINTE LE WEEK-END SUR LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de mettre en place un service d'astreinte le weekend sur le territoire communal,
- précise que cette astreinte sera composée d'un élu et d'un personnel communal des services techniques,
- demande qu'un bilan financier de la mise en place de cette astreinte soit réalisée en fin d'année.

14 - TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous :

Ancien poste	Nouveau poste
2 Adjoints technique de 2 ^{ème} classe 1 Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	3 Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) de 1 ^{ère} classe

Monsieur BILLIET précise qu'on adapte pas un tableau des effectifs en fonction des qualifications des agents mais en fonction des besoins de la collectivité.

15 - QUESTIONS DIVERSES

- Madame LAMISSE présente aux membres du Conseil le projet de mise en place d'une pause méridienne destiné à limiter les bagarres entre élèves lors du temps de restauration le midi. Elle précise que le coût de cette nouvelle action serait de 3 600 €/an pour la commune.
- Monsieur BILLIET, consécutivement à la multiplication des nids de frelons asiatiques ainsi que des chenilles processionnaires, précise aux membres du Conseil que la commune peut adhérer à l'association FDGEON du Maine-et-Loire.
- Monsieur le Maire procède à la lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur Gérard BOUSSION concernant la création d'une commune nouvelle associant les communes de Tiercé, Juvardail, Etriché, Brissarthe et Châteauneuf-sur-Sarthe.. Monsieur le Maire informe également les membres du Conseil de la programmation d'une réunion publique sur ce sujet le 29 avril 2016 à 20h à la salle de la Cigale à Châteauneuf sur Sarthe. Un courrier sera diffusé dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la commune et des affiches seront également apposées chez les commerçants ainsi que sur les panneaux d'information aux entrées de la commune.

- Concernant le projet d'implantation d'une piste cyclable reliant la commune à la gare d'Etriché, Monsieur DRIANCOURT informe les membres du Conseil du partenariat possible avec les services du Conseil Départemental qui se propose de nous accompagner sur ce projet en assurant la maîtrise d'œuvre. Ce projet pourrait bénéficier d'un financement à hauteur de 20 % sur le budget des amendes de police.

- Sur le fleurissement des ronds points, un "relooking" du rond point de Ma Campagne est prévu au printemps et celui de Boutigné à l'automne avec des coûts de matériaux et de matériels supérieur à 3 000 € par rond point. Il sera demandé aux membres du Conseil Municipal de valider ces projets après leurs présentations.

- Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que le bureau de poste de Châteauneuf-sur-Sarthe sera fermé tous les lundis à compter de l'été.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 23h40.